



Commission Administrative Paritaire Départementale

Jeudi 15 mars 2018

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Le 22 mars, FO et 6 fédérations de fonctionnaires (FSU, CGT, Solidaires, FAFP, CGC, CFTC) appellent à la grève. Les raisons de faire grève ne manquent pas : le gouvernement concentre en effet nombre d'attaques contre les personnels de la fonction publique et leurs statuts en un temps record.

La 1^{ère} salve en 2017 : Gel du point d'indice pour l'année 2018, rétablissement du jour de carence, hausse de la CSG partiellement compensée et non pérennisée, coupes budgétaires, suppression de 120.000 postes.

La 2^e salve, le 1^{er} février 2018 avec le programme « Action Publique 2022 » : établissement par chaque ministère de sa liste de missions à supprimer ou externaliser, recours massif aux contractuels (comme les contrats de mission) alors que l'on recense déjà un million de contractuels sur 5,5 millions d'agents, rémunération au mérite, plans de départs volontaires pour les agents dont le poste serait supprimé suite à des restructurations, remise en cause des instances paritaires (CAP, CT, CHSCT) dans le même esprit que dans la loi Travail, amplification des baisses budgétaires dans les trois versants de la Fonction publique avec des suppressions de services et d'emploi, des abandons de missions de service public et des privatisations.

Ces remises en cause dans les services publics et le statut des fonctionnaires s'effectuent dans le cadre d'attaques gouvernementales en règle contre toutes les conquêtes sociales d'après-guerre : code du travail, conventions collectives, santé et hôpital, instruction publique avec le baccalauréat et la sélection à l'université, la formation professionnelle...

Le 22 mars, en plus des fonctionnaires et agents publics, les Fédérations FO, CGT, et SUD Cheminots appelleront à la grève pour défendre leur statut particulier. Plusieurs autres secteurs directement frappés par les mesures d'économies du gouvernement, devraient rejoindre cette journée de grève.

Concernant les permutations informatisées : Alors que les résultats ont été communiqués aux collègues et aux organisations syndicales le lundi 5 mars, deux jours plus tard, les 17.071 participants ont eu la désagréable surprise de recevoir un SMS de la DRGH, leur indiquant qu'une erreur de programmation impactait l'ensemble des résultats qui, de fait, devenaient provisoires, plongeant des milliers de collègues ayant obtenu leur permutation dans l'inquiétude, tandis que les autres se remettaient à espérer.

Le Ministère mesure-t-il, que derrière les opérations administratives, ces mutations ont une importance considérable pour les personnels et leurs familles qui attendent pour certains depuis plusieurs années ?

Au vu des circonstances, et parce que les personnels n'ont pas à faire les frais de dysfonctionnements internes, notre syndicat national est intervenu pour demander que pour les collègues concernés, le changement de département annoncé soit maintenu, en surnombre.

En tout état de cause, pour les Bouches du Rhône, une seule collègue semble impactée par ces cascades. Monsieur l'inspecteur d'Académie, le SNUDI FO 13 sollicite votre bienveillance afin que cette collègue puisse bénéficier d'une priorité pour un exeat pour le département qu'elle avait obtenu.

Cette CAPD ayant à l'ordre du jour l'inscription sur la liste d'aptitude sur la direction d'école, il nous semble nécessaire de revenir sur la situation de nos collègues adjoints chargés de direction.

Loin d'améliorer la situation des directeurs, les « groupes de travail sur la simplification des tâches » ont abouti, dans les faits, à une augmentation (différenciées suivant les départements) des tâches des collègues qui occupent cette fonction :

- Charge de travail supplémentaire transférée de la DSDEN et des inspections sur les directeurs qui, puisque l'administration n'envoie pratiquement plus rien en format papier, doivent se débrouiller pour imprimer tous les textes, les mails, les circulaires et les faire émarger
- La rédaction des PPMS et du DUER est une obligation de l'employeur. Les ministres successifs substituent dans ce domaine leur responsabilité en la reportant sur les directeurs qui ne sont ni qualifiés, ni formés pour cette tâche qui constitue là encore une charge supplémentaire qu'ils n'ont réglementairement pas à assumer.
- ONDE, la nouvelle version de Base élèves à renseigner élève par élève, alors que l'inscription des élèves relève de la responsabilité des mairies, et devrait être assurée et renseignée par les services municipaux via ONDE.
- Les inscriptions en 6ème et la sectorisation sur les collèges devraient être gérées par la DSDEN et les collèges avec AFFELNET. Dans les faits, ce sont les directeurs qui assument seuls cette tâche !
- Parlons également de l'organisation des inscriptions à magister, aux animations pédagogiques, la multiplication des enquêtes émanant de l'institution, des mairies, des « partenaires divers ...».
- N'oublions pas la gestion des PFSE qui doivent organiser une rentrée et assumer la tenue et la gestion d'une classe sans avoir de formation préalable de l'institution qui se décharge là aussi, allègrement, sur les directeurs et les équipes
- A cela s'ajoute la transmission des convocations et des feuilles de paye, des autorisations de sortie, sans oublier d'envoyer des mails descriptifs à la direction académique avec le détail des horaires et lieux, VIGIPIRATE oblige, mais aussi répondre à des appels qui ne concernent pas vraiment la vie de l'école (démarchage, demande de stage, voisinage qui se plaint des véhicules garés sur le trottoir devant l'école), le soin des enfants malades, l'appel des parents pour venir récupérer les fiévreux, l'ouverture des portes à longueur de temps, y compris lorsque ces collègues sont en train d'essayer de faire classe avec leurs élèves...
- Je pourrai rajouter bien entendu la rédaction des déclarations d'incident, des informations préoccupantes, la convocation, l'organisation et le compte rendu des équipes éducatives, la convocation, l'organisation, la tenue et le compte rendu des conseils d'écoles, des conseils des maîtres, des conseils de cycle, la participation aux équipes de suivi, les réunions de liaison avec le collège, la rédaction des projets d'école, la gestion des conflits avec certains parents d'élèves particulièrement agressifs envers les collègues, quand ils ne servent pas directement de « punching-ball »...

Cette liste vous paraît sans doute longue, trop longue. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, c'est la réalité de ce que vivent les directeurs actuellement ! Cette liste est sans fin, comme leur journée !

C'est à cette situation que le gouvernement a décidé d'ajouter, cette année, la suppression des milliers de contrats aidés que sont les aides administratives à la direction d'école, jetant les uns à la rue et plaçant les directeurs qui bénéficiaient encore de leur aide précieuse dans l'impossibilité de remplir leur mission de bon fonctionnement de l'école.

Aucune modification de la formation des directeurs ne permettra de réduire leur surcharge de travail, ne compensera le manque de décharge et la disparition des aides administratives qui sont les raisons majeures de la situation insupportable que vivent les directeurs d'école aujourd'hui.

Il n'est donc pas étonnant qu'un grand nombre de collègues craquent, certains sont au bord de la rupture, d'autres abandonnent et participent au mouvement pour retrouver un poste d'adjoint.

Il n'est pas étonnant non plus qu'on se retrouve cette année avec un nombre de candidature à la liste d'aptitude le plus faible depuis ces 8 dernières années

Pour FO, il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence pour rendre attractif cette mission essentielle à la gestion d'une école. A commencer par augmenter les décharges, rétablir les AAD et supprimer tout ce qui est inutilement ou indument chronophage et augmenter les primes et indemnités de direction. Ce qui est indécent et obsolète, c'est de continuer à traiter, je devrais dire maltraiter nos collègues chargés de direction d'école.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous allez prendre la décision d'inscrire et certainement d'écarter certains candidats à la liste d'aptitude de la direction. A la fin de cette déclaration liminaire, vous comprendrez qu'il sera de plus en plus complexe de trouver des candidats volontaires pour occuper cette charge de travail supplémentaire, dans les conditions de travail que nous vous avons exposées. Aussi, nous vous demandons de réexaminer les situations où les avis entre l'IEN et la commission divergent afin de permettre à un maximum de candidats d'y être inscrits.

Je vous remercie de votre attention et pour les réponses que vous apporterez à l'ensemble des questions diverses que nous vous avons transmises très tardivement.